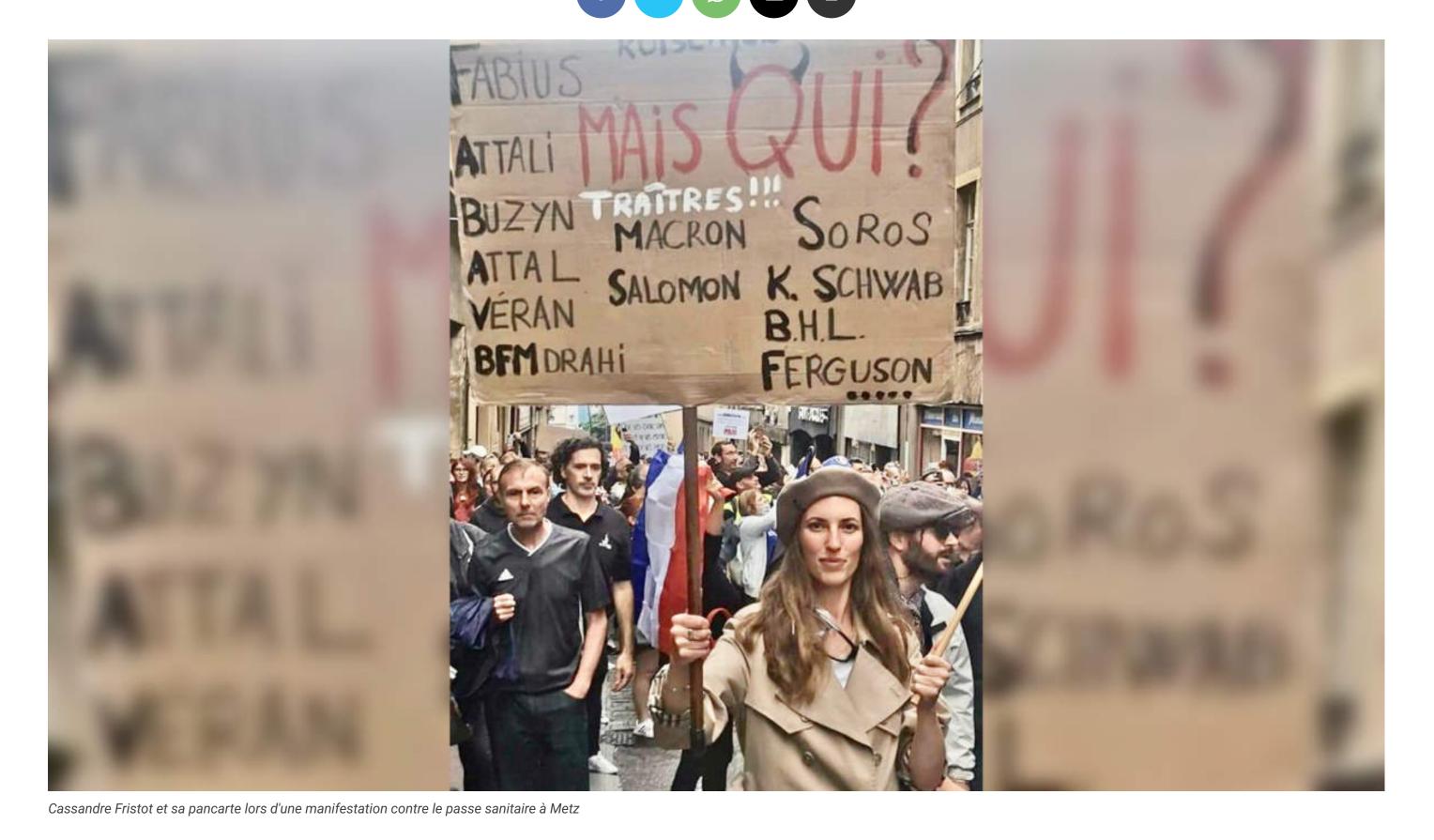
Actualités > Justice > Pancarte antisémite. Cassandre Fristot condamnée à 6 mois de prison avec sursis



Pancarte antisémite. Cassandre Fristot condamnée à 6 mois de prison avec sursis

(Justice)





Cassandre Fristot, l'auteure de la pancarte antisémite brandie lors de la manifestation anti passe sanitaire du 7 août 2021 a été condamnée à 6 mois de

prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Metz pour provocation publique à la haine raciale. La Licra était partie civile et représentée par Me Simon

blanc.

Partager

Commentaires: 0

Burkatzki. Lors d'une manifestation contre le pass-sanitaire à Metz, Cassandre Fristot – enseignante, ancienne élue locale et ex-candidate du FN aux législatives de 2012 - a été perçue et photographiée avec une pancarte mentionnant le nom de treize personnalités connues pour leur appartenance réelle ou supposée à la communauté juive : « Fabius, Attali, Buzyn, Attal, Véran,

Macron, Salomon, Soros, K. Schwab, BHL, Ferguson, Rothschild, Drahi ». Ornée de deux cornes de

diable, la question « Mais qui ? » apparaît au centre de la pancarte suivit du mot « Traîtres !!! » en

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a réagi après que la photographie a été relayée plusieurs fois sur les réseaux sociaux. Il s'est exprimé sur le sujet et a fait comprendre que de tels propos ne resteraient pas impunis. Dans le cadre d'une enquête de flagrance ouverte par le Parquet de Metz, Cassandre Fristot a été interpellée pour provocation publique à la haine raciale le 9 août 2021.

L'audience a eu lieu devant le Tribunal correctionnel de Metz un mois plus tard, le 8 septembre

près de 6h sans la présence de la prévenue. À l'encontre de Cassandre Fristot, le Procureur a

requis une peine de trois mois de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité.

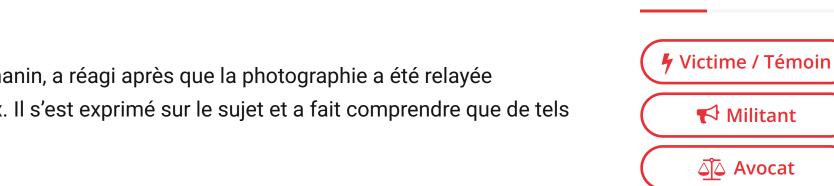
correctionnel de Metz pour provocation publique à la haine raciale.

2021. Représentée par Me Simon Burkatzki, la Licra s'est présentée partie civile. L'audience a duré

Arguant que la pancarte a été rendue publique par la Licra et Gérald Darmanin, les avocats de la défense ont plaidé la relaxe et la nullité de la procédure.

Cassandre Fristot, l'auteure de la pancarte antisémite brandie lors de la manifestation anti passe

sanitaire du 7 août 2021 a été condamnée à 6 mois de prison avec sursis par le tribunal



NEWSLETTER Votre email

SUIVEZ-NOUS

118,227 Abonnés

1,268 Abonnés

43,828 Abonnés

REJOIGNEZ-NOUS

AGISSEZ AVEC NOUS

Pourquoi adhérer?

J'AIME

SUIVRE

SUIVRE

Pourquoi donner?

Citoyen

Enseignant

Partenaire

Je m'abonne

Agissons ensemble!

Rejoignez-nous >



Le DDV, revue universaliste

N°689 - Le DDV · Désordre informationnel : Une menace

pour la démocratie - Automne 2023 - 100 pages

>> En savoir plus

>> Découvrir



contre l'humanité

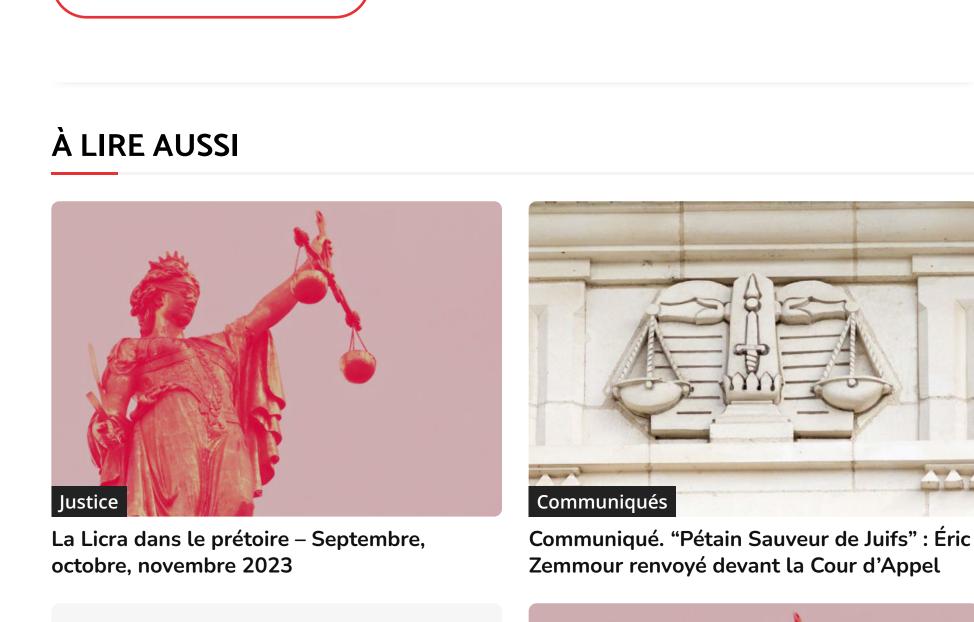


Pseudo / Nom*

Poster un commentaire

LAISSER UN COMMENTAIRE

Commenter:



Email:*

Votre commentaire apparaîtra après modération. Veillez à respecter la législation française en vigueur.







ENGAGÉS AVEC NOUS





Mentions légales Cookies





Antiraciste depuis 1927

À PROPOS

ans.

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme : En première ligne contre le racisme et l'antisémitisme depuis plus de 90

Visio